
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SEANCE DU 12 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Pouvoirs : 0
Date de la convocation : jeudi 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 12 juin à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, le Maire.
En application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a dû être déplacé dans la Salle des Fêtes de la commune de Saint Germain la Montagne située 20 Chemin de VERNAY.

Étaient présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean VOLLE Thierry, BRIDAY Pascal, JOUBERT Flore, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, DEGUT Patrick, ARMAND Pascale.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Mme ARMAND Pascale.

M. Yves Crozet, ouvre la séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 mai 2020.

Indemnités des élus :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci ainsi que pour les adjoints, une indemnité inférieure au barème maximal.
Pour une commune de moins de 500 habitants le maire peut recevoir une indemnité au taux maximal de 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 991,80€ brut mensuel et pour les adjoints le taux maximal est de 9,9% soit un montant de 385,05€ brut mensuel.

Le Conseil municipal, à la demande du Maire et à l'unanimité, vote les indemnités mensuelles inférieures au barème maximal:

- Pour la fonction de maire, un taux de 13,26% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 515,73€ brut ce qui fait 446,12 € net.
- Pour les fonctions d'adjoints au Maire, un taux de 6,88% soit 267,59€ brut soit 231,47 € nets à chaque adjoint.

Avec comme date d'entrée en vigueur, la date de l'élection du Maire et des adjoints, soit au 23 mai 2020, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Délégations du maire aux adjoints :

M. Crozet, le Maire, donne délégation aux trois adjoints par arrêté pour les signatures :

- de l'état civil,
- les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes, énoncées au code de l'urbanisme,
- les fonctions et missions relatives aux questions financières (signature des documents concernant les finances communales, délivrance de tout certificats et signature de tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité), ceci en cas d'empêchement du Maire.

Constitution des commissions communales et extérieures:

- Travail avec la Communauté de commune :

Le Conseil de la Communauté de Commune de CHARLIEU/BELMONT a eu lieu le 4 juin avec l'installation du président M. VALORGE et de 8 vice-présidents.

Le travail avec la communauté de commune se décompose comme suit :

- 2 comités consultatifs avec obligation de nommer quelqu'un du conseil pour y participer :

Comité déchets ménagers : DEMURGER Marie-Christine (titulaire), ARMAND Pascale (suppléante).

Comité cohésion sociale (travaille avec la Caisse d'allocations familiales notamment) : JULIEN Camille (titulaire), JOUBERT Flore (suppléante)

- 4 groupes de travail avec présence facultative :

- **Habitat** (aménagement des bourgs) : pas de représentant désigné
- **Économie** (volet entreprises) : pas de représentant désigné
- **Santé** (Petite enfance, parentalité): JULIEN Camille
- **Climat, Air, Énergie, Déplacement** : JULIEN Camille et ISNARD Michel

- Des groupes projets (ouverts à tous les conseillers) :

*Groupe Piscine : pas de représentant désigné

*Groupe Urbanisme (schéma de cohérence territoriale): pas de représentant désigné

*Groupe Eau Assainissement : CROZET Yves, VERMOREL Jean

*Groupe CCLECT : CROZET Yves (titulaire), LABROSSE Simone (suppléante).

- Les quatre commissions communales sont organisées comme énoncé ci-dessous :

- ✓ **Commission Finances:** Yves CROZET (responsable), Pascal BRIDAY, Michel ISNARD, Simone LABROSSE, Jean VERMOREL.
- ✓ **Commission Culture Animation, Cohésion sociale:** Michel ISNARD (responsable), Camille JULIEN, Marie-Christine DEMURGER, Pascal BRIDAY, Patrick DEGUT.
- ✓ **Commission Chemins, voirie, eau:** Jean VERMOREL (responsable), Thierry VOLLE, Michel ISNARD, Patrick DEGUT.
- ✓ **Commission Patrimoine, Bâtiments communaux et Cimetière:** Simone LABROSSE (responsable), Patrick DEGUT, Flore JOUBERT, Pascale ARMAND, Jean VERMOREL.

Ces commissions sont ouvertes également à des membres non élus parmi les habitants de Saint-Germain-la-Montagne sur inscription volontaire.

Pour l'organisation d'une commission, accord est donné à la secrétaire de mairie pour qu'elle prévienne le responsable de la commission uniquement. Celui-ci distribuera ensuite l'invitation aux différents membres de la commission.

- Commissions extérieures :

✓ **Représentant Défense :** Pascal BRIDAY

✓ **Membres du SIEL** (Syndicat intercommunal Énergie de la Loire): Michel ISNARD_(délégué titulaire), Jean VERMOREL (délégué suppléant).

Propositions des délégués à la CCID (Commission Communale des impôts Directs) :

Le Maire participe à cette commission accompagné de 6 titulaires et de 6 suppléants. Il existe également une CCID au niveau intercommunal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut proposer les noms de 24 personnes (12 titulaires, 12 suppléants), contribuables de la commune, pour composer la prochaine CCID, le service des impôts de Roanne désignera parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants. Le conseil sera tenu informé du résultat de cette désignation.

Exercice du droit de préemption en vue de l'achat d'un bâtiment situé sur la commune :

Préalablement au vote du budget, le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption du bâtiment mis en vente au bourg. Monsieur le Maire explique que les locaux de RH Enseignes sont à vendre au prix de 73 000€. Une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue en mairie le 28.04.2020 de Maître DE MAGALHAES notaire à CHAUFFAILLES, pour laquelle la mairie peut faire jouer son droit de préemption.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite acheter le bâtiment dans le but de transférer le local technique situé derrière la Mairie dans le bâtiment.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et par 10 voix Pour et 1 Abstention, DECIDE de préempter.

La commission bâtiments aura à mener plusieurs réflexions sur l'aménagement de l'arrière de la mairie qui sera libéré des engins de travail de l'agent municipal.

Budget : Commune et Eau

Le Conseil Municipal, sous la présidence de ISNARD Michel, 1^{er} adjoint, approuve les comptes administratifs 2019 et à l'unanimité pour les montants suivants et à l'unanimité:

Commune

Fonctionnement	Dépenses	140 397.30	Investissement	Dépenses	395 937.34
	Recettes	187 947.82		Recettes	411 651.68
	Excédent reporté	18 851.76		Restes à réaliser	57 208.00 en dépenses
	Résultat de clôture	66 132.28			48 403.00 en recettes
				Excédent reporté	8 687.50
				Résultat de clôture	15 566.00

Service de l'eau potable

Fonctionnement	Dépenses	23 178.02
	Recettes	28 753.91
	Excédent reporté	30 258.46
	Résultat de clôture	35 834.35
Investissement	Dépenses	72 841.05
	Recettes	68 056.48
	Reste à réaliser	42 500 en dépenses
	Reste à réaliser	13 213.00 en recettes
	Excédent reporté	1 880.91
	Résultat de clôture	- 32 190.66

Budget :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2019, tenus par le Receveur Municipal.
- **APPROUVE** les Affectations de Résultats.
- **FIXE** les Budgets Primitifs 2020, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

Commune :	Fonctionnement : 247 087.67 €	Investissement : 197 947.64 €
Eau :	Fonctionnement : 38 243.52 €	Investissement : 61 184.24 €.
- **DECIDE** de passer le taux d'amortissement des travaux au Budget EAU de VIS et BUISSON de 10 ans à un amortissement sur 40 années.

Taux des impôts locaux:

- Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels, ce que le Conseil Municipal **APPROUVE** et vote à l'**unanimité** :
 - Taxe d'habitation : 7.18%
 - Taxe foncière Bâti : 11.23%
 - Taxe Foncière Non Bâti : 50.94 %

Eau potable :

Il est nécessaire d'augmenter faiblement mais régulièrement le prix de l'eau, car la commune devra faire des investissements sur le réseau.

- Le Conseil Municipal vote les tarifs de l'eau potable pour la période 2020/2021 soit :
 - Droit fixe annuel : 80.00 €,
 - M³ consommé : 1.80 €,

Ces augmentations représentent une augmentation de 8€/an pour un ménage qui consomme une moyenne de 120m³/an. Cela permet de commencer à se préparer à l'augmentation de tarif qui se produira quand la gestion de l'eau passera à la Communauté de Commune de CHARLIEU.

RPOS EAU 2019 :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) est un document public.

Pour la période 2018-2019, les pertes en ligne ont été faibles (10%) ce qui s'est traduit par un bon rendement, meilleur que les années précédentes. La qualité de l'eau est également conforme aux normes en vigueur. Depuis au moins 6 ans il n'y a jamais eu d'analyses avec de mauvais résultats. Celles-ci sont faites sans que la municipalité soit prévenue de la venue des techniciens. Le seul problème est que l'eau est acide (Ph trop bas) et qu'elle a un problème de conductivité.

Tous les hameaux ne sont pas concernés par le prix du m³. Certains ont l'eau de CHAUFFAILLES, d'autres d'AZOLETTE ou encore de BELLEROCHE.

La commune, compte une centaine d'abonnés avec les raccordements faits en 2019, soit 20% de plus qu'en 2014.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**unanimité** le RPQS de 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux chemin de Vernay, y compris le chemin de la maison du Loup et vers le cimetière, représente 1,3 km d'enrobé pour 50 000€ dépenses TTC avec une subvention attendue (Voirie 2018 et 2019) d'être touchée de 30 000€ du Département.

- Travaux Route de Belmont : c'est le département qui œuvre. Pour l'instant ils n'ont pas mis de bicouche suite à la tranchée qui a été faite pour l'installation de la fibre.
- L'employé communal a fait les fauchages sur les bords des routes.
- Scolarité : le maire de Belmont nous a informés qu'il est prêt à mettre en place un transport scolaire pour les enfants de notre commune qui iraient à l'école primaire de Belmont au lieu de Chauffailles. Nous ne savons pas s'il y aura des familles candidates à ce service.
- L'ouverture du point rencontre reste en attente car il est à ce jour interdit de consommer au bar, de faire un buffet ou de danser. Pas de location non plus de la salle des fêtes pour l'instant.
- Il pourrait être envisagé en septembre, si les activités peuvent reprendre normalement, de faire en lien avec les Associations du village une « manifestation du déconfinement », sous la forme par exemple d'une marche.
- Il va être demandé à l'entreprise DUGELET qui s'occupe de l'éclairage public, un devis pour enlever l'ancien poteau électrique qui alimentait l'Agorespace. Celui-ci est actuellement au sol.
- La secrétaire de Mairie est autorisée à transmettre les coordonnées des conseillers aux gendarmes, au département, à la Communauté de commune de CHARLIEU.
- Une demande a été faite par les chasseurs pour se brancher sur le compteur de la Madone afin d'alimenter une clôture électrique autour d'un champ de maïs. Le conseil municipal est d'accord mais un relevé de compteur sera effectué.
- Demande d'un conseiller sur l'existence de subventions pour les diverses associations de la commune. Il n'existe pas de subvention systématique. Si une association fait une demande, celle-ci devra préalablement présenter ses comptes.
- Le circuit des « Randonneurs d'Entre Monts » qui devait avoir lieu du 28 au 31 juillet 2020, n'est pas maintenu compte tenu des conditions imposées par l'État d'Urgence Santé.
- Une administrée est intéressée par l'attribution d'un logement communal lorsqu'il s'en libèrera un. Elle a fait un courrier en ce sens. Le conseil Communal accepte de la mettre sur liste d'attente.

La séance est levée à 23 heures 30.

Prochain conseil municipal : vendredi 17 juillet 20h30

Le Maire
Yves CROZET.

